VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 27
ADHESION AU RESEAU DIAGONAL POUR LE CENTRE PHOTOGRAPHIQUE DE LA VILLE

Le réseau Diagonal dédié exclusivement à la photographie est unique en son genre en France. Seul réseau réunissant des structures de production et de diffusion dédiées à l'image moderne, contemporaine et patrimoniale, il fête ses dix ans d'existence en 2019 et rassemble les forces vives de la photographie au niveau national, forces qui la font vivre sur le terrain au service de tous.

Ce cheminement de 10 ans d'échanges, de réflexions et d'actions au service de la photographie se matérialise aujourd'hui par la concrétisation des deux grands axes moteurs du réseau : soutenir et favoriser la diffusion et la production photographique, développer les pratiques d'éducation à l'image par et avec la photographie.

L'éducation à l'image par la photographie fait partie des orientations fortes de l'Hôtel Fontfreyde - centre photographique qui a mis en œuvre un dispositif dédié à l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire et non scolaire afin de sensibiliser le jeune public au champ de la création photographique.

De plus et depuis l'ouverture du centre photographique, les partenariats et la mise en réseau des projets et des actions sont au cœur de la programmation artistique et de son projet culturel.

Par le biais de cette adhésion au réseau Diagonal, de nouveaux partenariats avec les structures culturelles du réseau pourront se nouer pour co-construire, accueillir des projets d'exposition dans les murs du centre photographique permettant l'accueil d'expositions circulant en France, tout en générant une économie de moyens et en inscrivant l'Hôtel Fontfreyde dans les réseaux de diffusion français des œuvres photographiques.

Le projet "Panoramas" initié par l'Hôtel Fontfreyde entre également dans le cadre du dispositif Diagonal ; dispositif national original d'ateliers animés par des artistes photographes. Le projet vise à faire se rencontrer les publics par le biais d'ateliers de prises de vue, et la réalisation d'un film avec des adhérents de plusieurs Maisons de quartiers de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Les personnes participant au projet vont pouvoir mettre en regard l'activité qu'ils pratiquent au sein de la maison de quartier et/ou de l'association, avec leurs témoignages et l'enregistrement de leurs déplacements dans leur quartier. « Panoramas » est à la fois labellisé et financé par le réseau.

Avec l'exposition « Contre-histoires » ouverte depuis le 17 novembre dernier, le Centre photographique participe également à l'anniversaire des 10 ans du réseau en accueillant une sélection d'œuvres du Centre national des arts plastiques dans ses murs.

Compte-tenu de l'ensemble de ces actions, l'Hôtel Fontfreyde remplit aujourd'hui les critères de participation au réseau Diagonal.

Il est proposé à votre commission d'approuver l'adhésion de la Ville au titre de l'Hôtel Fontfreyde, Centre photographique dans le réseau national des lieux dédiés à la photographie, Diagonal, sur la base d'une adhésion annuelle de 500 €.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 NOV. 2019

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle



Isabelle LAVEST